

**COPIE**

## **Compte rendu du Conseil des Ministres**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

### **I- Communications.**

#### **I-1. Recrutements au profit des Forces armées béninoises et de la Police républicaine au titre de l'année 2019.**

Dans le but de renforcer les effectifs de nos Forces armées, tant dans les unités existantes que celles nouvellement créées, le Conseil a autorisé le recrutement de 500 jeunes gens.

Par ailleurs, tenant compte du besoin d'activer de nouvelles unités territoriales et mobiles de la Police républicaine, ainsi que de la nécessité de compenser les départs à la retraite, le Conseil a décidé également du recrutement de 600 élèves agents de Police.

Ces nouvelles recrues bénéficieront d'une formation conformément à la réglementation en vigueur.

#### **I-2. Construction d'ouvrages d'art dans les départements du Mono, du Couffo et des Collines.**

Les travaux de construction desdits ouvrages seront réalisés en des points jugés critiques sur certains cours d'eau de ces départements. Ils visent à faciliter la mobilité des populations dans leurs activités de production notamment, et à prévenir les cas d'accidents dus à l'absence ou à la mauvaise qualité de ponts de franchissement.

Au total, trois (3) ouvrages d'art seront construits. Le premier desservira l'axe Bopa (Djidjozoun)-Allada (Lon-Agonmè); le second, l'axe Tchi Ahomadégbé-Tchitto et le troisième, l'axe Dassa-Soclogbo-Bétékoukou-Okpa-Igbodja.

Chacun de ces ponts comprendra notamment une chaussée de 2 X 2 voies de circulation assortie de trottoirs pour piétons, des travées, un tablier et une digue.

Les Ministres chargés du dossier accompliront toutes les diligences nécessaires à la réalisation de ces ouvrages dans de brefs délais, pour soulager les peines des populations riveraines et des usagers de ces axes.

## **II- Rencontres et manifestations internationales.**

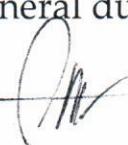
Le Conseil a autorisé :

- la commémoration, à Cotonou, le 21 novembre 2019, du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- l'organisation, à Cotonou, du 24 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019, de la 37<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration de l'Ecole africaine des Métiers d'Architecture et d'Urbanisme ;
- la célébration, au Bénin, le 7 décembre 2019, de la 31<sup>ème</sup> Journée mondiale de lutte contre le SIDA en milieu scolaire ;
- la participation du Bénin à la 14<sup>ème</sup> réunion régionale africaine de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à Abidjan en Côte d'Ivoire, du 3 au 6 décembre 2019.

Fait à Cotonou, le 20 novembre 2019.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



  
Edouard OUIIN-OURO.-